

## 662 jeunes à l'honneur

L'apprentissage - porte d'entrée sur le marché du travail



662 lauréats ont été honorés en présence de S.A.R. le Grand-Duc Hérédier, de Claude Meisch et de Nicolas Schmit.

Le 1<sup>er</sup> mars 2015, la Chambre de commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. A cette occasion 662 lauréats ont été honorés en présence de S.A.R. le Grand-Duc Hérédier, du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit. Le certificat de la « Promotion du travail » récompensant les apprentis qui se sont distingués par les efforts qu'ils ont fournis dans le cadre de leur apprentissage, a été remis à 74 lauréats.

L'apprentissage au Luxembourg suit le concept de l'éducation en alternance, dite « duale », c.-à-d. que la formation se fait tant à l'école qu'en entreprise. De ce modèle, qui favorise le rapprochement du monde scolaire et du monde de l'économie, les différentes parties prenantes ne peuvent que bénéficier. Ainsi les apprentis - à travers une formation orientée vers la pratique - assimilent des compétences leur facilitant l'intégration sur le marché de l'emploi, et les entreprises - activement impliquées dans la formation - peuvent enseigner le savoir-faire requis pour réussir dans les secteurs qu'ils représentent.

Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, vice-président de la Chambre de commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage.

Ainsi, avec un total de 662 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2014 s'élève à 92,07% ce qui correspond au meilleur résultat des cinq dernières années. Autre chiffre encourageant : quelque 880 nouveaux contrats d'apprentissage ont pu être enregistrés à la rentrée scolaire 2014-2015.

Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement indéfectible dans la formation professionnelle initiale. Ce n'est qu'à travers ce partenariat fort que l'implémentation de la réforme sera une réussite.

Les certificats de la « Promotion du Travail » ont été remis par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier, qui a récompensé les lauréats qui ont excélé lors de leur formation et ont obtenu des résultats exceptionnels. Ainsi, ce certificat met en valeur tout particulièrement les notions d'efforts et de mérites personnels. Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, a salué les très bons résultats de cette promotion. Pour lui, l'éducation en alternance a fourni aux participants les qualifications nécessaires à leur réussite sur le marché du travail. Il a précisé que la part des jeunes ayant trouvé un emploi est plus élevée chez ceux qui ont un diplôme professionnel et qui sont passés par ce système, considéré comme le meilleur moyen de lutte contre le chômage des jeunes. Photo : cc

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)